

BUDGET COMMUNAL ET ENSEIGNEMENT

Il y a quelques semaines, M. Giovannini, maire de notre ville, présentait et commentait le budget de la ville pour 1970, devant les personnalités locales.

Tous ceux qui ont assisté à cette réunion, ou qui ont lu les comptes rendus de presse, auront été frappés par la place importante des dépenses de l'Enseignement.

Fidèle à sa politique des droits de l'enfance, à son souci de préserver l'école laïque des mauvais coups de ses adversaires, la municipalité poursuit inlassablement la mission qu'elle s'était fixée sous la direction de l. Meric, il y a presque un quart de siècle.

Elle a toujours suivi attentivement les besoins de la population scolaire, en augmentation constante.

Elle s'est efforcée de les satisfaire, au mieux de ses possibilités.

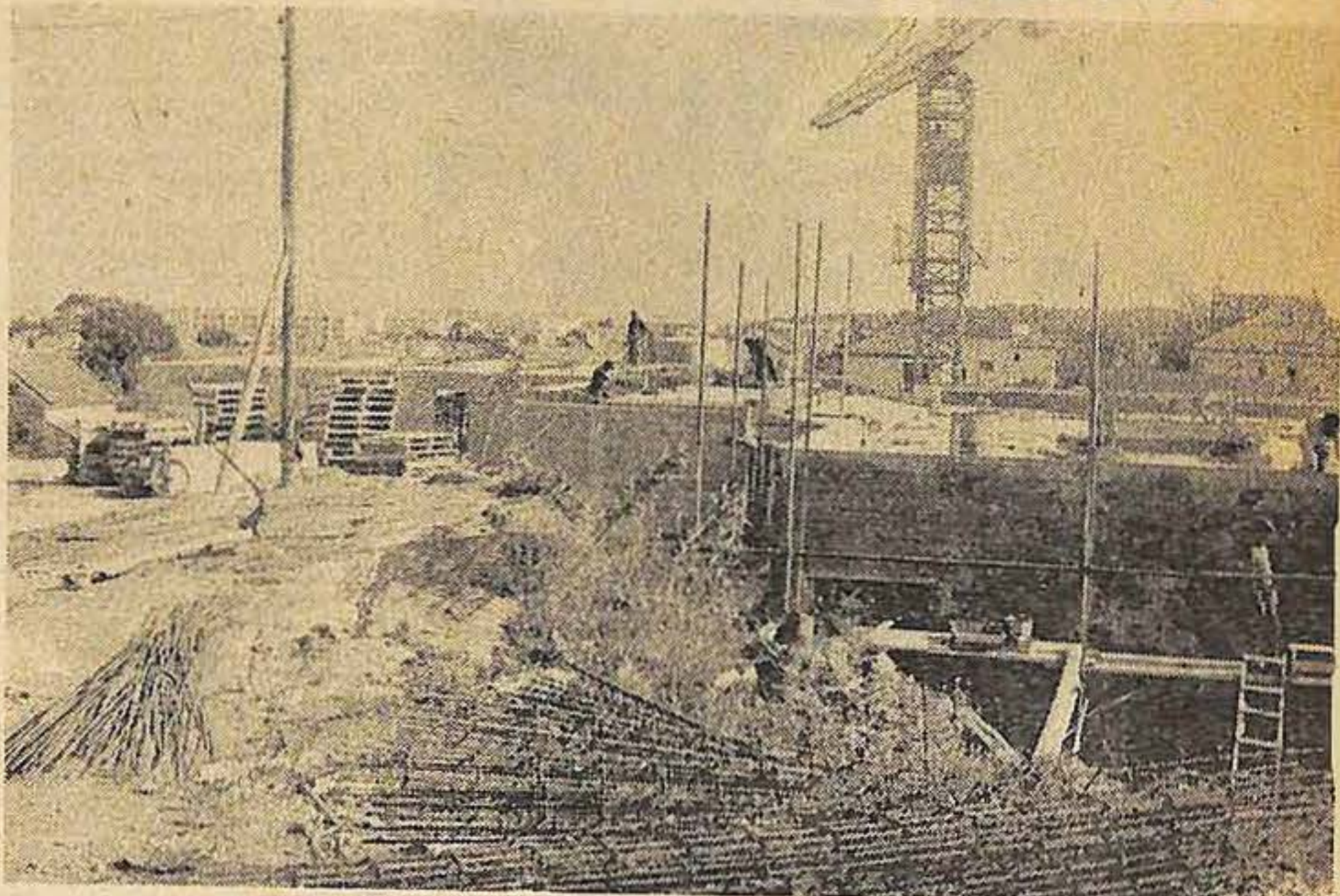
DES OBSTACLES A SURMONTER

D'année en année, nous avons pu constater que l'aide de l'Etat s'est amincie dangereusement. L'Etat encaisse beaucoup mais répartit très peu. Les subventions pour constructions scolaires, qui atteignaient 85 pour cent il y a vingt ans, n'atteignent plus que 60 pour cent aujourd'hui. Elles font même, parfois, totalement défaut, quand il s'agit des écoles maternelles.

Il a déjà été dit, mais il n'est pas inutile de le répéter, que les deux dernières maternelles mises en service (Andrieu et J.-Jaurès) l'ont été entièrement à la charge de la commune (105 millions d'anciens francs).

Les augmentations vertigineuses de prix, l'obligation par les communes d'emprunter à des taux excessifs à des organismes privés, le lourd tribut que représente la TVA, tout cela ajoute, évidemment, des difficultés énormes à la réalisation des programmes.

De plus, les communes supportent de lourdes charges qui, normalement, incombent



Le chantier de construction de l'école maternelle du Pont de Fabre.

à l'Etat.

Ce n'est pas avec l'argent de la ville qu'on devrait entretenir le lycée Beaussier pourtant nationalisé (127.500 F.).

Ce n'est pas avec l'argent de la ville qu'on devrait faire fonctionner le CES, qui est bien un établissement du 2^{me} degré (311 300 francs).

Il n'est pas admissible que la municipalité paie aux enseignants du premier degré leur indemnité de logement.

Nous pourrions allonger la liste, additionner ces dépenses et nous apercevoir qu'il serait possible de construire une école de plus chaque année.

DES BESOINS IMPERIEUX

Les effectifs scolaires, depuis

la maternelle jusqu'aux classes terminales de préparation au baccalauréat, représentent actuellement le quart de notre population.

Nous considérons que nous avons le devoir de tout faire pour instruire et éduquer la jeune génération montante, et l'aider au maximum à préparer son avenir.

Ne faut-il pas pour cela des locaux spacieux, confortables ? Du matériel d'enseignement moderne ? Des terrains de sport et des salles de jeux ? Ne faut-il pas exiger des maîtres qualifiés, en nombre suffisant ?

Ne faut-il pas aider la fréquentation scolaire en offrant aux élèves des instruments de travail, des restaurants à des prix modiques, des loisirs sains ?

Ne faut-il pas offrir à nos jeunes un choix d'activités et des disciplines d'enseignement variées, correspondant à leurs goûts et à leurs aptitudes ?

Se trouvera-t-il quelqu'un pour contester l'utilité d'une école de musique ? d'une école des Beaux-Arts, d'une école de sport ?

UN PROGRAMME IMPORTANT

Pour faire face à l'urgence des besoins, le budget communal de 1970 a prévu un programme solide, dont voici les grandes lignes.

1 — Le chapitre Equipement scolaire, culturel et sportif (section d'investissement)

Il porte, en dépenses, la somme de 5 400 980,70 francs, qui va permettre des acquisitions de terrain (pour la construction d'une maternelle au quartier Berthe), des acquisitions de mobilier et de matériel d'enseignement, des constructions d'écoles nouvelles, dont certaines sont commencées.

Ces projets concernent le quartier Pont-de-Fabre, avec la construction d'une école maternelle, le quartier Vignelongue, qui verra naître vingt classes primaires et une école maternelle ; le quartier Berthe, avec le démarrage d'une troisième tranche de classes primaires ; le centre de la ville, avec l'aménagement d'une école maternelle, rue Jacques-Laurent ; le quartier des Plaines, avec la réalisation d'une première tranche de dix classes primaires.

2 — Le chapitre « Enseignement » de la section de fonctionnement porte en dépenses la somme de 3 641 162 francs, qui va permettre la rémunération des personnels du 1^{er} degré, des professeurs de l'école des Beaux-Arts, de l'école de musique, etc...

3. — Le chapitre « Œuvres sociales scolaires » représente une dépense de 2.053.566 F qui permettra le fonctionnement de vacances, des restaurants scolaires, du centre aéré, des classes de neige, de l'hygiène scolaire.

DES AVANTAGES

MAINTENUS

Par le truchement de la Caisse des Ecoles, qui recevra une subvention communale de 374 000 francs, il sera possible, malgré les difficultés d'organisation, et surtout les augmentations de prix, de maintenir aux mêmes tarifs les participations

familiales aux œuvres scolaires et péri-scolaires. C'est ainsi que :

— Les séjours à la montagne restent fixés à 130 francs ;

— Les séjours en classe de neige à 170 francs ;

— Les prix des repas dans les écoles primaires restent fixés à 2 francs ;

— Les prix des repas à l'Ecole des Beaux-Arts et au CES à 2,40 francs ;

— Les participations aux achats de livres et fournitures scolaires sont inchangées ; (elles varieront de 2 francs à 25 francs suivant les classes suivies par les enfants).

Et quand nos concitoyens feront le compte, sur une année des économies qu'ils ont pu réaliser, ils s'apercevront (exception faite des gens de mauvaise foi) qu'une partie appréciable des impôts locaux leur est restituée.

Le total des chapitres énumérés représente donc une somme qui dépasse largement un milliard d'anciens francs, ce qui signifie que la règle d'or de J. Ferry, qui voulait que 25 pour cent des budgets soient consacrés à l'Education Nationale, est largement appliquée à La Seyne.

Le montant des dépenses afférentes à l'Education Nationale pour notre budget 70 représente 35 pour cent du budget général et 46,50 pour cent des dépenses d'investissement.

Autrement dit, l'éducation du peuple est bien pour nous la priorité des priorités.

CONCLUSION

Notre municipalité, pensons-nous, est à la hauteur de sa tâche. Nous le disons sans prétention excessive.

S'il existe encore des insuffisances et des inégalités, nous disons qu'elles ne sont pas notre fait.

Nous luttons en union étroite avec les parents d'élèves, les organisations laïques, les syndicats d'enseignants, pour la construction d'un véritable CET dont la ville a fait l'acquisition du terrain, pour le démarrage d'un autre CES, indispensable pour dégager le lycée surpeuplé. Mais nous ne pouvons nous substituer complètement à l'Etat.

Nous continuerons notre effort pour assurer aux jeunes des études fructueuses.

Tant pis s'il se trouve encore quelques individus dont l'ignorance n'égale que la stupidité, pour dire que la municipalité ne fait rien.

Un seul point de comparaison pourrait attirer leur attention : La Seyne possédait cinq écoles il y a 25 ans. Il en existe aujourd'hui 25 et ce nombre sera bientôt porté à 30.

Ne nous attardons pas sur le contenu d'une propagande méprisante, qui en fait nous fait mieux apprécier la justesse du proverbe : « On ne jette des pierres qu'aux arbres qui portent des fruits ».

M. Autran
adjoint au maire